



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
28.12.12

Dossier complet le
28.12.12

N° d'enregistrement
F08212P028

1. Intitulé du projet

Aménagement sécuritaire RD 1083 - Rue Amiral Gaspard de Coligny (Vieux Coligny)
PR 70-100 au PR 70-300

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6°)	Route d'une longueur de 200m. Démolition de bâtiments.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Motifs de l'intervention :

Le conseil municipal a décidé de procéder à l'aménagement d'une partie de la RD 1083 située au lieudit « Vieux Coligny » - Rue Amiral Gaspard de Coligny (PR 70+100 au PR70+300) pour des raisons sécuritaires car :

- la RD 1083 est une route départementale à grande circulation utilisée par les convois exceptionnels
- Les piétons et riverains.

4.2 Objectifs du projet

Cette option a été choisie par le Conseil municipal car la déviation envisagée à une époque semblait être un projet financier très lourd :

De par sa construction : presque 3 km de voie à créer

Mais aussi par les conséquences économiques qu'elle aurait pour le village : nombreux commerces ont comme clientèle les personnes de passage : 2 bars, 3 restaurants, 2 boulangeries, une station-service... Un tel aménagement entrainerait forcément la fermeture de quelques commerces.

De plus, sa construction aurait impliqué de supprimer de grandes parties agricoles classées pour la plupart en ZNIEFF de type 1 ou 2.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Cette partie de la RD 1083 est bordée par un habitat continu sur les deux côtés Est et Ouest, et présente une largeur de passage très étroite : 5.90 m entre les bordures et 7.50 m entre les façades.

Ajoutons que la courbure de la voie impose un déport des poids lourds par rapport à l'axe central et qu'une voie communale débouche en pente pour desservir un hameau situé à l'Ouest et des futurs secteurs d'urbanisation situés en contrebas.

Le profil en travers est conditionné par la topographie :

- Les maisons situées à l'Est sont adossées à une paroi rocheuse et leur structure est liée au maintien de celle-ci.

Elles sont contraintes entre la rue étroite et circulante et le terrain qui se dresse derrière. Le taux d'habitabilité est faible, certaines constructions sont dégradées ou insalubres : seules trois sont occupées dont deux occasionnellement voire pour l'une inoccupée depuis 2 ans.

La commune s'est engagée dans un processus d'acquisition progressif. Depuis 2003, puisque le PLU a classé cette zone en UAa où toute construction nouvelle ou réhabilitation des bâtiments existants est interdite si elle n'est pas précédée d'une démolition complète des constructions existantes.

- Les maisons situées à l'Ouest sont mieux orientées et bénéficient d'un beau dégagement sur la plaine de la Bresse et sont habitées à l'année.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

D.U.P.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Déclaration d'utilité publique

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie globale du projet	m ²
Longueur de voie	200 m.

4.6 Localisation du projet
Adresse et commune(s)
d'implantation

Vieux Estigny.
01270 COLIGNY
Rue Amiral Gaspard
de Estigny.
entre le PR 70-100 et
le PR 70-300

Coordonnées géographiques¹ Long. 46° 23' 19" 6 Lat. 5° 20' 78" 6

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 46° 23' 19" 6 Lat. 5° 20' 78" 6

Point d'arrivée : Long. 46° 23' 26" 8 Lat. 5° 20' 84" 9

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Aménagement sécuritaire :
- ralentisseur + feux alternat sur cette portion de route sans croisement
- démolition de bâtiments
- élargissement des trottoirs et de la chaussée existante

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

*- PLU approuvé le 23.06.2007 .
- Classement en zone UAA du secteur : interdiction de rénover ou construire sans une démolition complète .*

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eglise St Martin = inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques : 600 m.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Amélioration car ralentissement des véhicules qui se croisent difficilement actuellement ; avec échos sonores entre les façades face à face des bâtiments bordant les 2 côtés de la voie.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Amélioration notable, car actuellement les vibrations sont engendrées par les camions qui montent sur les trottoirs très étroits pour se croiser et vibrations mécaniques des véhicules.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il ne semble pas nécessaire que le projet d'aménagement sécuritaire de la RD 1083 – rue Amiral Gaspard de Coligny fasse l'objet d'une étude d'impact car le conseil municipal a décidé de procéder à l'aménagement d'une partie de la RD 1083 située au lieudit « Vieux Coligny » - Rue Amiral Gaspard de Coligny (PR 70+100 au PR70+300) pour des raisons sécuritaires car :

- la RD 1083 est une route départementale à grande circulation utilisée par les convois exceptionnels
- Les piétons et riverains.

Cette partie de la RD 1083 est bordée par un habitat continu sur les deux côtés Est et Ouest, et présente une largeur de passage très étroite : 5.90 m entre les bordures et 7.50 m entre les façades. Ajoutons que la courbure de la voie impose un déport des poids lourds par rapport à l'axe central et qu'une voie communale débouche en pente pour desservir un hameau situé à l'Ouest et des futurs secteurs d'urbanisation situés en contrebas.

Le profil en travers est conditionné par la topographie :

- Les maisons situées à l'Est sont adossées à une paroi rocheuse et leur structure est fortement liée au maintien de celle-ci.

Elles sont contraintes entre la rue étroite et circulante et le terrain qui se dresse derrière. Le taux d'habitabilité est faible, certaines constructions sont dégradées ou insalubres : seules trois sont occupées dont deux occasionnellement.

La commune s'est engagée dans un processus d'acquisition progressif. Depuis 2003, puisque le PLU à classer cette zone en UAa où toute construction nouvelle ou réhabilitation des bâtiments existants est interdite si elle n'est pas précédée d'une démolition complète des constructions existantes.

- Les maisons situées à l'Ouest sont mieux orientées et bénéficient d'un beau dégagement sur la plaine de la Bresse et sont habitées.

Sens Sud-Nord : terminaison du mur et raccord avec les parties en pierres.

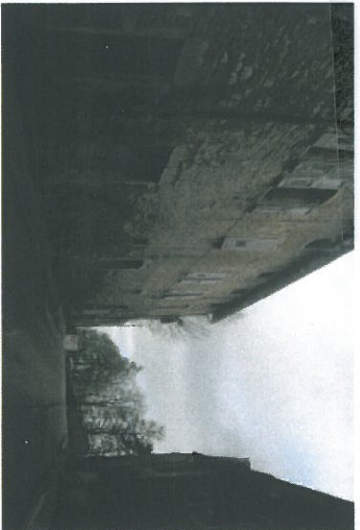


Sens Nord-Sud : Courbe et présence majeure du versant du château.

Partie étroite concernée. Débouché de la voie qui relie vers les hameaux situés plus à l'Ouest



Maison en pierres, secteur sud : Conditions de sécurité et de croisement très difficiles.



Descriptif de l'investissement :

La commune souhaite s'engager dans un processus en :

A. soit en trois phases :

Phase 1 : Mise en place de feux tricolores avec élargissement du trottoir côté Ouest. En venant de la rue de Bresse, il sera interdit de tourner à gauche sur la RD 1083 et un répétiteur de feu sera installé pour permettre le dégagement des véhicules sans danger. Du côté du Marquisat, un simple stop sera implanté, la visibilité permettant de s'engager sans danger. Mise en place d'un plateau ralentisseur 100 m au Nord avant le passage étroit.

Phase 2 : Démolition partielle des maisons, propriétés de la commune afin de créer une zone de croisement des véhicules et ainsi supprimer le plus rapidement l'alternat par feux.

Phase 3 : Démolition totale lorsque toutes les maisons auront été achetées et aménagement paysager de la zone Est.

B. soit en deux phases

Phase 1 : idem phase 1 de A.

Phase 2 : D.U.P. avec acquisition des maisons (8/9) à l'Est, démolition totale :

- réhabilitation des réseaux enterrés (eaux, assainissement, etc..)
- réaménagement à l'Ouest : trottoirs, accès garages
- élargissement à l'Est avec places de stationnement et aménagement paysager.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
1 plan orthophoto échelle - 1/1200
1 plan cadastral - échelle 1/1000 avec indication prises de vue

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

COLIGNY

le,

10 DEC. 2012

Signature

Le Maire
J. BERNARD



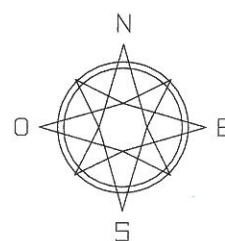


Commune de COLIGNY

EXTRAIT CADASTRAL



Mairie de
COLIGNY
01270



Origine Cadastre (C) Droits de l'Etat réservés
Mise à jour du fond de plan cadastral du 04/05/2011

Echelle: 1/1200
Edité le: 26/11/2012

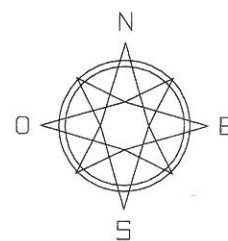


Commune de COLIGNY

EXTRAIT CADASTRAL

Légende

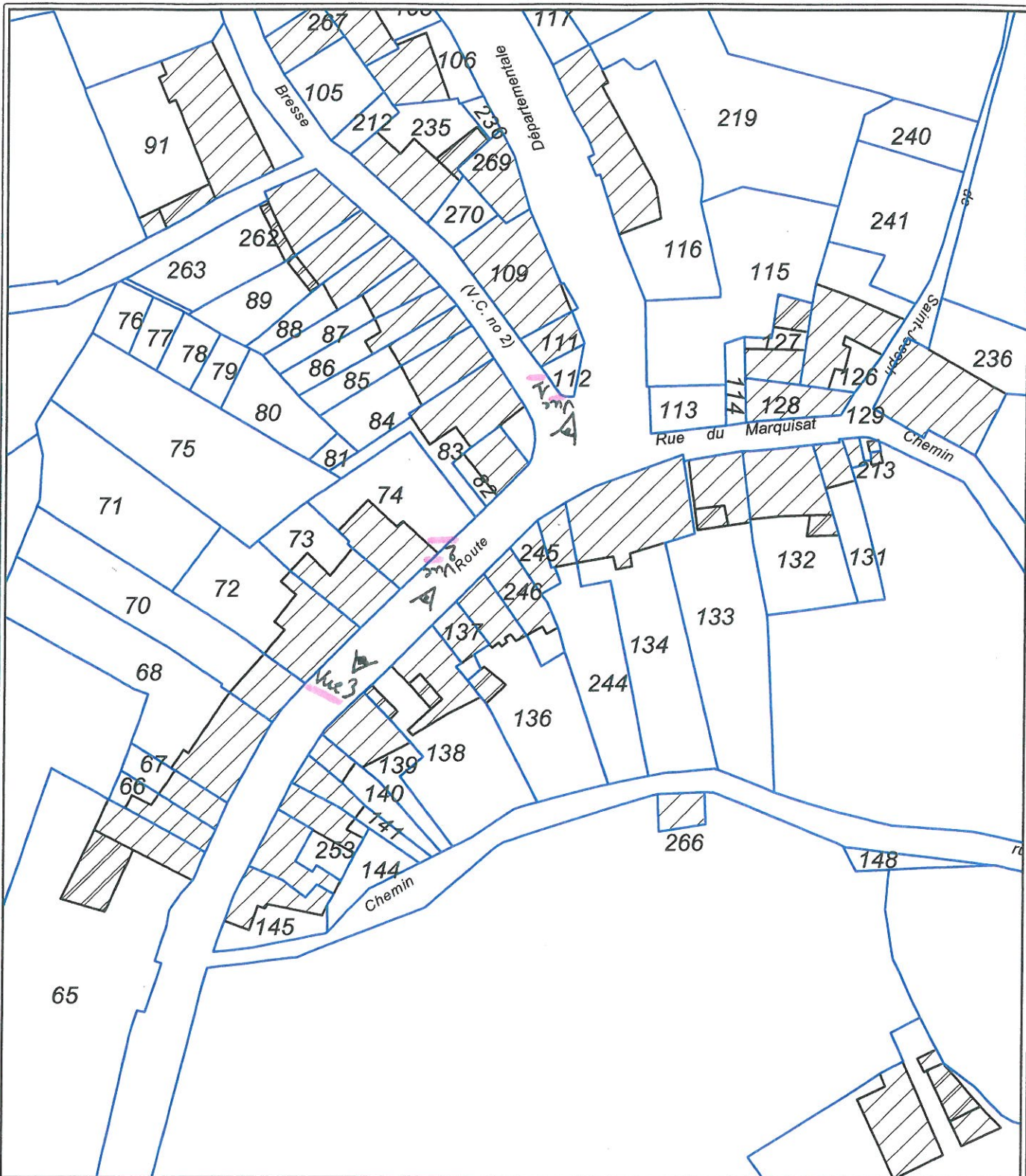
	Bâti dur		ensemble immobilier
	Bâti léger		Ilot



Mairie
de
COLIGNY
01270

Origine Cadastre (C) Droits de l'Etat réservés
Mise à jour du fond de plan cadastral du 04/05/2011

Echelle: 1/25000
Edité le: 26/11/2012



Commune de COLIGNY

EXTRAIT CADASTRAL



Mairie
de
COLIGNY
01270

Légende



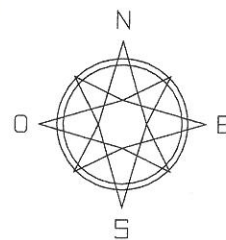
Bâti léger



Bâti dur



PARCELLE



Origine Cadastre (C) Droits de l'Etat réservés
Mise à jour du fond de plan cadastral du 04/05/2011

Echelle: 1/1000
Edité le: 26/11/2012



Adresse Rue Amiral Gaspard de Coligny

Adresse approximative

Vue n°3





Adresse Rue Amiral Gaspard de Coligny

Adresse approximative

Vue n°2





Adresse **Coligny le Bas / Rue Amiral Gaspard
de Coligny / Rue de Bresse / Vigne de
Bourcia**

Adresse approximative

Vue n°1

